

M'tsangamboua, le mardi 26 avril 2016

ASSOCIATION MALEZI MEMA

M'tsangamboua

97650 BANDRABOUA

Monsieur le Maire

MAIRIE DE BANDRBAOUA

238, rue de l'Hôtel de Ville

97650 BANDRABOUA

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que demain mercredi 26 avril 2016 à 9h00 est prévue une nouvelle opération d'expulsion dans le village de M'tsangamboua. **Cette fois-ci cette opération présente un risque pour l'ordre public puisque le propriétaire du terrain où réside la personne d'origine étrangère impertinente a proféré des menaces claires contre nous en affirmant que si nous tentons d'expulser son protégé, « le sang coulera ce mercredi ».**

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que les habitants du village de M'tsangamboua se sont soulevés depuis les derniers cambriolages d'octobre et novembre 2015 pour lutter activement contre la délinquance dans toutes ses formes. De nombreuses actions ont été accomplies avec succès, parmi lesquelles :

- le rappel à l'ordre de tous les parents du village quant à l'éducation et l'encadrement de leurs enfants qui s'adonnent régulièrement au vu et au su de tous, à des actes illégaux de larcins, voire de cambriolages pour quelques jeunes enfants bien connus du village et clairement identifiés y compris par leurs parents mahorais ;
- l'expulsion d'une quarantaine de personnes en situation irrégulières qui résidaient dans le village et qui étaient notoirement connues pour motifs divers d'actes répréhensibles au regard de la loi (vols, cambriolage, violence (notamment conjugale), passeurs de clandestins, trafic de produit illicite, etc. ;

Depuis quelques mois le succès de cette opération nous a permis de connaître un calme relatif hormis le vol de chèvres qui s'est produit il y a quelques semaines dans le village. C'est d'ailleurs ce dernier vol de chèvres qui nous a fait prendre conscience que dès lors que nous relâchons l'attention un instant, la délinquance reprend aussitôt.

Dans un souci éducatif et de paix sociale, les habitants du village de M'tsangamboua avons ravivé un certain nombre de règles de vie commune auxquelles personne ne doit déroger. Néanmoins, trois personnes d'origine étrangères y ont récemment dérogé.

Deux d'entre elles se sont rendues coupables de vol d'agrumes dans un champ puis de provocations et insultes contre la sœur du propriétaire dans sa propre demeure. C'est

à la suite de la contre-réunion organisée par un certain nombre de personnes du village au cours de laquelle ces personnes ont rassemblé toutes les personnes en situation irrégulière et d'origine étrangère du village pour les conforter qu'ils doivent rester dans le village qu'ils n'ont rien à craindre, qu'au lendemain, les vols ont été commis dans le champ.

Et la troisième personne d'origine étrangère elle aussi, dénommée Yssoufa, a dérogé à l'une desdites règles en proférant des propos insultants contre l'ensemble du village de M'tsangamboua qui l'a pourtant jusqu'alors accueilli et permis de subvenir à ses besoins. En effet, l'affaire a commencé par une dispute « en privé », avec une autre personne du village, que le dénommé Yssoufa a agressé verbalement en lui intimant d'éteindre les lumières de sa voiture sous prétexte que ladite lumière le gênait dans le véhicule qu'il conduisait. L'autre a répondu au dénommé Yssoufa qu'il n'avait déjà pas le permis pour conduire un véhicule sur la voie publique, et lui a fait comprendre que s'il avait eu le permis de conduire, il aurait su que dans la mesure où il était en train de quitter un stationnement le soir, sur une voie publique qui plus est non éclairée, il était dans l'obligation d'allumer ses lumières. La discussion a dégénéré, ils se sont insultés mutuellement après que le dénommé Yssoufa ait traité le père de l'autre d'Anjouanais et puis l'autre a répliqué par d'autres insultes, etc. C'est à cette occasion que le dénommé Yssoufa aurait proféré des propos insultant pour le village, propos qu'il a confirmé par deux fois, dont une fois devant le collectif dimanche dernier.

Par conséquent, dimanche dernier le collectif du village est allé leurs signifier à eux trois un délai dont la date butoir est demain mercredi 27 avril pour quitter le village. Le propriétaire du terrain où réside le troisième mis en cause dénommé Yssoufa a clairement proféré des menaces contre toute personne qui tenterait d'expulser ce monsieur du village. Mais convaincus que notre action s'inscrit dans le cadre d'une lutte légitime pour un motif d'intérêt général certain, nous ne reculerons pas. Et en notre qualité de citoyens responsables, il nous a semblé bon de vous prévenir du risque de trouble à l'ordre public que la réaction du propriétaire du terrain pourrait provoqué en voulant remettre en cause un consensus villageois.

Veillez agréer Monsieur, nos salutations distinguées